

LONDA



2021



Rapport sur les Droits Numériques et l'inclusion en Kenya

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU KENYA 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Mai 2022

Rapport rédigé par Ekai Nabenyo

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndong'mo, Hlengiwe Dube, Margaret Nyambura
Ndung'u, Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

Conception de la page de couverture par Kenneth Oyenyi

Conçu par Luce Concepts

Crédit images @ Pexels

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2022 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

TABLE DES MATIÈRES

01

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

02

INTRODUCTION

03

CONFORMITÉ AVEC LES CADRES
RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

04

IMPACT DES RÈGLEMENTS
COVID-19 SUR LES DROITS
ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
EN LIGNE EN 2021

05

VIE PRIVÉE, IDENTITÉS
NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

ACCÈS À L'INFORMATION

PERTURBATIONS DE L'INTERNET

06

DISCOURS DE HAINE,
DÉSINFORMATION ET LOIS SUR
LA DIFFAMATION CRIMINELLE

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE EN
AFRIQUE ET SON IMPACT SUR
LES DROITS DE L'HOMME

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE
ET PRIORITÉ ACCORDÉE AUX TIC

STRATÉGIE NATIONALE
EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE

GENRE ET TIC

07

UNE ANALYSE DES PERFORMANCES DU
PAYS PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

08

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU KENYA 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

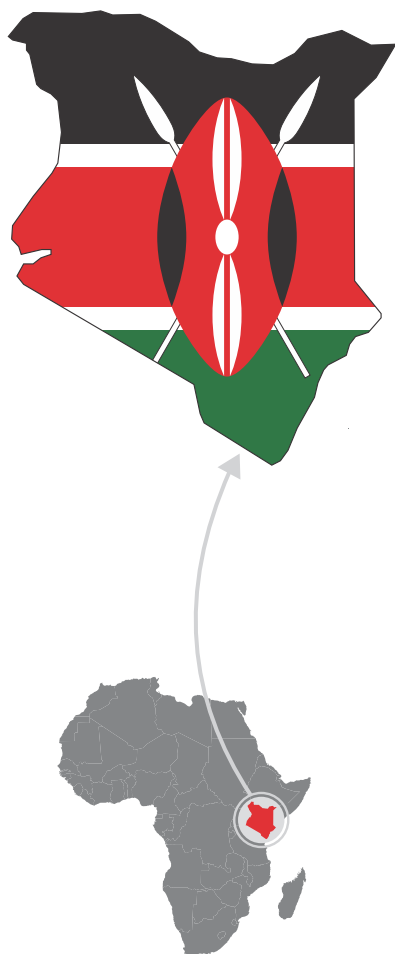
RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2021, le Kenya a connu un certain nombre d'évolutions dans l'écosystème des droits numériques du pays. Malgré les défis présentés par la pandémie de COVID-19, le ministère de l'information, des communications et des technologies (TIC), de l'innovation et de la jeunesse (MoICT) a mené des efforts pour créer un environnement de politique Internet respectueux des droits et libéral.

Le rapport donne un aperçu des droits numériques au Kenya et de l'intersection entre la protection des données et l'action humanitaire, les droits numériques et l'inclusion numérique, la protection des données et la vie privée et les menaces des autorités publiques sur la liberté d'expression en ligne.

Le rapport se penche également sur l'application des lois sur la cybercriminalité par les forces de l'ordre et d'autres organismes au Kenya.





INTRODUCTION

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU KENYA

Le Kenya est actuellement l'un des marchés des technologies de l'information et de la communication (TIC) les plus avancés sur le plan technologique et à la croissance rapide en Afrique subsaharienne.¹ Les TIC sont considérées comme un moteur de la transformation économique et sociale et de la réalisation des aspirations de la Vision 2030 du Kenya. Le pays abrite certains des principaux acteurs du secteur, dont Google, Meta, Oracle, IBM et Microsoft, entre autres.² En particulier, MPESA est un service bancaire mobile reconnu dans le monde entier qui a catapulté le pays vers de nouveaux sommets dans le domaine de la banque mobile.



USD \$210M

**ALLOUÉ AU MINISTÈRE
DE L'INNOVATION DES TIC ET
DES AFFAIRES DE LA JEUNESSE**

Un certain nombre de lois de politiques, dont le projet de loi sur le cinéma 2021, ont été proposées pour être promulguées au cours de la période considérée. L'engagement du gouvernement du Kenya à soutenir le développement des TIC est évident au vu de l'orientation politique prometteuse que le pays prend actuellement en actualisant les aspirations du pays en matière de TIC grâce à des allocations budgétaires suffisantes. Un exemple en est la période de l'exercice financier 2021/2022 au cours de laquelle le gouvernement a alloué 210 millions de dollars américains au ministère de l'innovation des TIC et des affaires de la jeunesse.

1. Kyem, Peter A. Kwaku. "Les TIC sont-elles la panacée aux problèmes de développement de l'Afrique sub-saharienne ? Repenser l'engagement litigieux de l'Afrique avec la société de l'information mondiale". *Progress in Development Studies* 12.2-3 (2012) : 231-244.

2. Schachter, Kara. "La numérisation du développement : Comprendre le rôle de la technologie et de l'innovation dans le développement à travers une étude de cas du Kenya et de M-Pesa." (2019).



La volonté délibérée et continue du gouvernement kenyan de montrer l'exemple en fournissant davantage de services en ligne par le biais du portail de services aux citoyens (ecitizen.go.ke) a contribué à une croissance du secteur des TIC tirée par la demande. Suite aux directives du gouvernement demandant aux employeurs d'autoriser les travailleurs non essentiels à travailler à domicile, les citoyens ont passé plus de temps en ligne au cours de la période considérée. Alors que les engagements professionnels et autres se sont déplacés en ligne suite à la politique de travail à domicile soutenue par le gouvernement, un certain nombre d'obstacles à la pleine jouissance des droits numériques par la majorité des Kenyans ont été constatés.

CONFORMITÉ AVEC LES CADRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX



L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que "tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit", garantit, entre autres, la liberté d'expression et d'association.

Le Kenya a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, considérée comme l'instrument général des droits de l'homme sur le continent.

Mars 2021 est considéré comme un moment important pour les droits des enfants en ligne car, bien qu'on lui refuse souvent l'attention qu'il mérite, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies (ONU) a lancé un document d'orientation sur les droits des enfants en relation avec l'environnement numérique. Ce document complète l'actuelle Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant.

La Déclaration africaine sur les droits et libertés de l'internet a été élaborée pour "promouvoir les normes relatives aux droits de l'homme et les principes d'ouverture dans la formulation et la mise en œuvre des politiques relatives à l'internet"³ dans les pays africains, dont le Kenya. La Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo) a été rédigée en 2011 mais adoptée en juin 2014 pour "établir un cadre crédible pour la cybersécurité en Afrique par l'organisation des transactions électroniques, la protection des données personnelles, la promotion de la cybersécurité, la gouvernance électronique et la lutte contre la cybercriminalité."⁴ En outre, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union

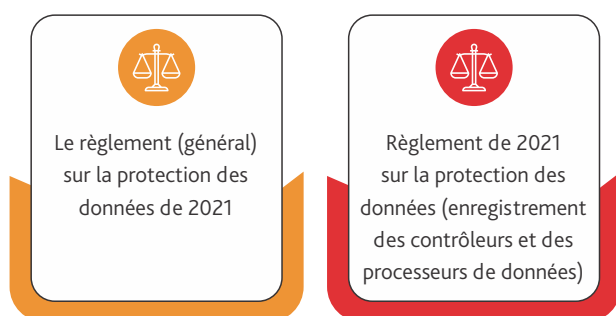
3. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples https://au.int/sites/default/files/treaties/36390-treaty-0011-_african_charter_on_human_and_peoples_rights_e.pdf (consulté le 24 janvier 2022)

4. Voir le Centre d'excellence coopératif de l'OTAN pour la cyberdéfense (CCDCOE), disponible sur le site <https://ccdcoe.org/organisations/au/> (consulté le 15 mars 2022).

européenne fournit, ce que l'on pourrait appeler, les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance des données. Bien qu'elle ne soit pas spécifique au Kenya, cette réglementation est progressive et instructive.

Anecdotiquement, la conformité du Kenya aux cadres régionaux et internationaux peut être déchiffrée par le fait qu'il a pris des mesures délibérées pour s'assurer que le pays opère dans les limites des normes internationales et des obligations en matière de droits de l'homme afin de protéger le droit à la vie privée et d'autres droits numériques qui étaient menacés en ligne auparavant. Le pays continue d'améliorer son cadre juridique, politique et institutionnel pour, entre autres, l'adapter aux cadres régionaux et internationaux. Par exemple, le Secrétariat national des communications, l'organe consultatif politique du ministère, a annoncé en avril 2021 que le ministère des TIC, de l'innovation et de la jeunesse avait lancé une consultation publique sur un projet de réglementation de la protection des données.

Le ministère a notamment souligné qu'il souhaitait recueillir les commentaires des membres du public sur les trois séries de réglementations suivantes:⁵



IMPACT DES RÈGLEMENTS COVID-19 SUR LES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation notable du nombre d'internautes et de l'utilisation d'Internet. En juin 2021, l'Autorité des communications du Kenya a indiqué que la principale société de télécommunications, Safaricom PLC, comptait le plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet.⁶ Le rapport indique que cette augmentation a été provoquée par la politique gouvernementale de travail à domicile. Le début de la pandémie a également vu l'introduction de la taxe sur les services numériques. En outre, le gouvernement a renforcé la surveillance des patients atteints du virus COVID-19 en 2020, au début des mesures de confinement imposées par le gouvernement.⁷ Cependant, en raison d'un tollé sur la manière dont la surveillance était effectuée, le gouvernement semble avoir ralenti cette surveillance intrusive.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2021

Le Kenya est en grande partie une juridiction respectueuse des droits, en raison des développements qui ont été réalisés dans le système judiciaire du pays.

5. Règlement général sur la protection des données <https://www.odpc.go.ke/resources/data-protection-general-regulations-2021/> 2 (consulté le 15 janvier 2022)

6. Voir le rapport sur les statistiques sectorielles de la Communication Authority, disponible à l'adresse <https://www.ca.go.ke/wp-content/uploads/2021/09/Sector-Statistics-Report-Q4-2020-2021.pdf> (consulté le 19 janvier 2022).

7. Barasa, Edwine, et al. "Indirect health effects of the COVID-19 pandemic in Kenya : a mixed methods assessment". BMC Health Services Research 21.1 (2021) : 1-16.

La liberté d'expression en ligne est souvent garantie, mais en 2021, il y a eu quelques cas de menaces à la liberté d'expression en ligne. Par exemple, le gouvernement a sanctionné l'arrestation et la poursuite de l'activiste Mutemi wa Kiama pour avoir publié ce que le gouvernement considérait comme des graphiques offensants. L'activiste a ensuite été poursuivi dans une affaire qui a suscité une condamnation internationale. L'affaire a depuis été classée sans suite.⁸

VIE PRIVÉE, IDENTITÉS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

En raison de son non-respect des dispositions expresses de la loi sur la protection des données de 2019 (la DPA), la Haute Cour du Kenya a annulé la décision de déployer les cartes Huduma en octobre 2021. Les cartes Huduma sont délivrées aux citoyens kényans à des fins d'identification et sont appelées à remplacer les cartes d'identité nationales actuellement utilisées. Contrairement à la loi, le gouvernement a lancé le processus de collecte des données personnelles des Kenyans sans mettre en place de mesures pour garantir que les données seraient protégées dans le cadre du système national intégré de gestion de l'identité (NIIMS)⁹ Le tribunal a émis une ordonnance de mandamus visant à contraindre le gouvernement kenyan à réaliser une étude d'impact sur la protection des données avant de déployer les cartes Huduma comme il en avait l'intention.

ACCÈS À L'INFORMATION

En vertu de la loi kényane de 2016 sur l'accès à l'information, le droit d'accès aux informations détenues par les autorités publiques est codifié dans la loi. Comme l'y autorise la loi, le secrétaire du Cabinet

pour l'information, les communications et les technologies (TIC), l'innovation et les affaires de la jeunesse, en liaison avec la Commission de la justice administrative (CAJ), a publié le règlement sur l'accès à l'information de 2021 pour que les membres du public puissent faire des commentaires.¹⁰ Il s'agit d'une étape importante pour l'accès à l'information au Kenya.

PERTURBATIONS DE L'INTERNET

Il n'y a pas eu de perturbations majeures de l'Internet gouvernemental au Kenya en 2021, à l'exception des interruptions occasionnées par la maintenance de routine de leurs systèmes respectifs par les compagnies de télécommunications respectives. Des interruptions d'Internet ont également été provoquées par les fréquentes coupures de courant de la Kenya Power and Lighting Company (KPLC).



8. Carolyne Kubwa, "Activist Kiama released over lack of sufficient evidence", The Star, 21 avril 2021, disponible sur <https://www.the-star.co.ke/news/2021-04-20-activist-kiama-released-over-lack-of-sufficient-evidence/> (consulté le 15 mars 2022).

9. Bajpai, Nirupam, et John Biberman. "Identification numérique et développement induit par les TIC en Afrique". (2021). Voir également Mosero, Rose. "Analyse de l'impact des cadres d'identification numérique sur les groupes marginalisés en Afrique subsaharienne". Disponible sur SSRN 3797506 (2021).

10 Voir Highlights of the Access to Information Regulations <https://vellum.co.ke/highlights-of-the-access-to-information-regulations-2021/> (consulté le 16 janvier 2022).

Voir également un commentaire d'Article 19 Eastern Africa sur <https://www.article19.org/resources/kenya-access-to-information-regulations/> (consulté le 20 janvier 2022).

DISCOURS DE HAINE, DÉSINFORMATION ET LOIS SUR LA DIFFAMATION CRIMINELLE

Comme c'est généralement le cas pendant une campagne électorale, le Kenya est actuellement marqué par des cas fréquents de politiciens se livrant à des discours de haine et à la désinformation, notamment la diffusion de fausses nouvelles. Aucune proposition législative majeure sur les discours de haine, la désinformation et la diffamation criminelle n'a été faite au cours de cette période.

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

L'exclusion numérique reste un sujet de préoccupation dans le développement des TIC au Kenya. Certaines parties du pays ont toujours une faible connectivité 2G ou aucune couverture de réseau mobile, en particulier dans les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest. Le fait que certaines parties du pays soient exclues du numérique signifie qu'elles ne sont pas en mesure de tirer parti de la révolution Internet. Alors que le reste du pays est aux prises avec la 4G et la 5G, il est regrettable que certaines parties du pays aient été laissées de côté.

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE ET PRIORITÉ ACCORDÉE AUX TIC

Conformément à la Constitution, les services de radiodiffusion, de poste et de télécommunications relèvent du mandat du gouvernement national et non des gouvernements des comtés. Afin de réaliser ses aspirations en matière de TIC, telles qu'elles sont énoncées dans sa politique en la matière, le gouvernement du Kenya a investi dans une infrastructure dorsale nationale en fibre optique (NOFBI).¹¹ En outre, le gouvernement

national, par l'intermédiaire du ministère des TIC, continue d'encourager les comtés à fournir une infrastructure TIC et à développer des compétences afin de leur permettre de bénéficier de l'immense potentiel et des opportunités présentés par la politique nationale en matière de TIC.

STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le Kenya ne dispose pas actuellement d'une stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle (IA). Cependant, un certain nombre d'initiatives d'IA sont mises en œuvre par des acteurs non étatiques. En partenariat avec Global Partners Digital, Paradigm Initiative a mis en œuvre un projet d'IA au Kenya qui a abouti à la compilation d'une carte des parties prenantes de l'IA, d'une fiche d'information sur l'IA et d'une note de politique sur l'intelligence artificielle au Kenya.¹²

GENRE ET TIC

L'implication des femmes dans les TIC au Kenya est essentielle, car les femmes continuent à occuper l'espace nécessaire dans le secteur des TIC. La collaboration et la coordination inter-institutions revêtent une importance croissante pour la réalisation des droits numériques des femmes au niveau national. Malgré ces avancées, il est urgent de mettre en place un cadre de responsabilisation qui favorise l'amélioration de la planification, de la coordination, de la programmation et des résultats

11. Makini FM, Mose LO, Kamau G, Mulinge W, Salasya B, Akuku B, Makelo M. The Status of ICT Infrastructure, Innovative Environment and ICT4AG Services in Agriculture. Alimentation et nutrition au Kenya. 2020;5(11):75.

12. Les documents sont disponibles via ce lien

<https://drive.google.com/drive/folders/1WEV4zcO9PsprH34GXHy7U50gvBJAxePm?usp=sharing> (Dernière visite le 18 février 2022).

en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au niveau national, notamment en ce qui concerne les droits numériques. En se concentrant sur les processus d'intégration de la dimension de genre au niveau national, le gouvernement peut œuvrer à la réalisation de ses aspirations en matière de parité hommes-femmes dans le secteur des TIC. Pour l'instant, il reste beaucoup à faire.

UNE ANALYSE DES PERFORMANCES DU PAYS PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Contrairement à 2020, où le gouvernement s'efforçait de contenir la situation du COVID-19 dans le pays et, ce faisant, de violer les droits de l'homme, 2021 a vu des développements positifs dans le secteur des TIC. Il y a une différence notable par rapport à 2020 en termes d'amélioration générale du paysage numérique, du cadre réglementaire, de l'arrangement institutionnel ainsi que de la clarté de l'avenir des TIC au Kenya. Le gouvernement semble mieux gérer la pandémie de COVID-19 par rapport au chaos de 2020, où la surveillance intrusive du gouvernement a permis de contenir la propagation de la pandémie.

Les opérateurs de téléphonie mobile se sont opposés à la décision du gouvernement de réduire les tarifs de terminaison d'appel mobile (MTR) et les tarifs de terminaison d'appel fixe (FTR). En effet, les opérateurs mobiles continueraient à facturer comme ils l'entendent, ce qui aurait un impact négatif sur l'accès du grand public aux services numériques. Le coût de l'accès à l'internet est un facteur déterminant de l'inclusion numérique et des droits numériques.

Les TIC ont incontestablement contribué au développement socio-économique du Kenya, à l'amélioration du produit intérieur brut (PIB), à la qualité de vie des citoyens et aux niveaux d'alphabétisation. La section 4 de la loi de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et les cybercrimes, établit le Comité national de coordination de l'informatique et des cybercrimes (NC4) composé de représentants de diverses agences gouvernementales.

Ce comité est chargé de superviser les aspects liés à la sécurité du cyberspace kényan. Le Kenya a créé le National Computer and Cyber Crimes Coordination Committee (NCCCC) afin de lutter contre l'augmentation des cybercrimes qui ont frappé le Kenya et d'autres pays dans le monde. On espère que l'opérationnalisation du comité contribuera à la détection précoce, à la prévention et à la pénalisation des cybercrimes.



Les TIC ont incontestablement contribué au développement socio-économique du Kenya, à l'amélioration du produit intérieur brut (PIB), à la qualité de vie des citoyens et aux niveaux d'alphabétisation.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport a mis en évidence les défis qui ont été observés dans le paysage numérique au Kenya. Il demande instamment que les recommandations qui ont été avancées dans ce rapport soient dûment prises en compte pour le bien de la population kenyane. Les recommandations suivantes sont proposées:

- Il est nécessaire que le gouvernement mette en place des mesures politiques qui garantissent que le développement des infrastructures observé dans les grandes villes du pays se répercute dans d'autres parties du Kenya rural qui n'ont pas bénéficié des programmes d'inclusion numérique.
- Il est nécessaire que toutes les parties prenantes - les autorités publiques, le secteur privé et l'ensemble de la population kenyane - mènent les efforts visant à réduire la propagation des discours de haine et de la désinformation en ligne. Cela est particulièrement important en cette période de campagne électorale.
- Le gouvernement du Kenya doit adopter une approche multipartite pour s'orienter vers une économie centrée sur les TIC, comme le prévoit le plan de développement du pays, qui vise à transformer le Kenya en un pays nouvellement industrialisé, à revenu intermédiaire, offrant une qualité de vie élevée à tous ses citoyens d'ici 2030, dans un environnement propre et sûr.
- Il est nécessaire que le gouvernement national stimule le développement des TIC au niveau des comtés locaux en lançant des programmes en partenariat avec les gouvernements des comtés.
- Il est nécessaire de promouvoir et d'encourager l'autorégulation et de renforcer les organismes professionnels afin d'aider le gouvernement à garantir le respect de certaines lignes directrices et d'une certaine éthique.
- Le gouvernement du Kenya doit évaluer les perspectives de genre en ce qui concerne les TIC dans le pays et supprimer les goulots d'étranglement qui empêchent l'implication des femmes dans les TIC.

Londa 2021 développe le rapport de l'année dernière avec des conclusions de 22 pays, examinant les thèmes de la vie privée, de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de la segmentation et de l'exclusion, de la transformation numérique, de l'abordabilité, du genre et autres dans les cadres législatifs existants, et dans le contexte d'un élargissement fracture numérique. Cette édition capture les lacunes et propose des recommandations pour parvenir à une Afrique numériquement inclusive et respectueuse des droits.




Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ